

Société Alzheimer du Bas-Saint-Laurent

États financiers au 31 mars 2021

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 5
États financiers	
Résultats	6
Évolution des actifs nets	7
Flux de trésorerie	8
Bilan	9
Notes complémentaires	10 - 16
Annexe	17



Rapport de l'auditeur indépendant

Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.
305, rue de la Gare
C.P. 305
Matane (Québec)
G4W 3N2

T 418 562-0203

Aux administrateurs de
Société Alzheimer du Bas-Saint-Laurent

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme Société Alzheimer du Bas-Saint-Laurent (ci-après « l'organisme »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2021 et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables, et les annexes.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » du présent rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2021 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes sans but lucratif, l'organisme tire des apports de campagnes de financement dont il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre vérification de ces apports s'est limitée aux montants inscrits dans les comptes de l'organisme et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des apports de la campagne annuelle de financement, de l'excédent des produits par rapport aux charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices terminés les 31 mars 2021 et 2020, de l'actif à court terme aux 31 mars 2021 et 2020 et de l'actif net aux 1er avril 2020 et 2019 et aux 31 mars 2021 et 2020. Nous avons exprimé par conséquent une opinion avec réserve sur les états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2020, en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L. ¹

Matane

Le 28 septembre 2021

¹ CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n° A120694

Société Alzheimer du Bas-Saint-Laurent

Résultats

pour l'exercice terminé le 31 mars 2021

			2021	2020
	Société	Maison J. Arthur	Total	Total
	Alzheimer	Desjardins		
	\$	\$	\$	\$
Produits				
Subventions du Gouvernement du Québec (note 4)	294 832	432 551	727 383	515 146
Subvention d'APPUI Bas-Saint-Laurent				3 867
Subvention salariale d'urgence du Canada	30 881	79 885	110 766	
Apports de particuliers et d'organismes	68 376	1 387	69 763	91 331
Apport de la Fédération Québécoise des Sociétés Alzheimer - Projet de référencement (annexe A)	17 658		17 658	
Revenus d'hébergement		171 417	171 417	183 182
Marche de la mémoire	2 274		2 274	24 064
Intérêts gagnés	1 879		1 879	5 383
Autres revenus	925	4 010	4 935	8 140
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	339	18 612	18 951	18 612
	417 164	707 862	1 125 026	849 725
Charges				
Salaires et charges sociales	217 656	563 058	780 714	628 266
Formation et perfectionnement	26 389	16 183	42 572	7 260
Assurances	2 528	10 386	12 914	10 809
Charges locatives	16 730		16 730	18 538
Fournitures de bureau et impression	11 212	6 310	17 522	19 828
Télécommunications	5 290	2 235	7 525	6 166
Taxes et permis		2 851	2 851	2 727
Énergie		7 845	7 845	9 453
Honoraires professionnels	7 092	4 242	11 334	11 547
Nourriture, soins médicaux et autres		27 388	27 388	31 275
Frais de déplacement et représentation	9 382	425	9 807	19 453
Entretien et réparations	1 379	6 817	8 196	9 532
Journal et promotion	9 225		9 225	314
Cotisations	7 731		7 731	7 845
Achats, collations et autres charges	3 419		3 419	9 505
Frais de banque et d'administration	835	216	1 051	1 058
Amortissement du bâtiment		18 624	18 624	18 409
Amortissement des améliorations locatives	1		1	1 477
Amortissement du mobilier	1 304	572	1 876	1 874
Amortissement du matériel informatique	2 286		2 286	1 573
	322 459	667 152	989 611	816 909
Excédent des produits par rapport aux charges	94 705	40 710	135 415	32 816

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Société Alzheimer du Bas-Saint-Laurent

Évolution des actifs nets

pour l'exercice terminé le 31 mars 2021

					2021	2020
	Non affectés - Société Alzheimer	Investis en immobilisations	Non affectés - Maison J. Arthur Desjardins	Affectés d'origine interne (note 12)	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début	120 473	12 494	39 602	75 979	248 548	215 732
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	97 957	(3 836)	41 294		135 415	32 816
Affectation d'origine interne	1 205			(1 205)		
Investis en immobilisations	(6 961)	6 961				
Solde à la fin	<u>212 674</u>	<u>15 619</u>	<u>80 896</u>	<u>74 774</u>	<u>383 963</u>	<u>248 548</u>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Société Alzheimer du Bas-Saint-Laurent

Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 mars 2021

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits par rapport aux charges	135 415	32 816
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	22 787	23 333
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	(18 951)	(18 612)
Variation nette d'éléments du fonds de roulement	<u>(98 792)</u>	<u>25 552</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>40 459</u>	<u>63 089</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Apports à recevoir		29 240
Immobilisations corporelles	<u>(10 355)</u>	<u>(14 142)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(10 355)</u>	<u>15 098</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Variation nette de l'emprunt bancaire	(7 094)	7 094
Remboursement d'effet à payer	(10 000)	(10 000)
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	<u>3 394</u>	
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>(13 700)</u>	<u>(2 906)</u>
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	16 404	75 281
Encaisse au début	<u>467 732</u>	<u>392 451</u>
Encaisse à la fin	<u>484 136</u>	<u>467 732</u>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Société Alzheimer du Bas-Saint-Laurent

Bilan

au 31 mars 2021

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
ACTIF		
Court terme		
Encaisse	484 136	467 732
Comptes clients et autres créances (note 5)	136 372	25 093
Frais payés d'avance	9 426	8 378
	<u>629 934</u>	<u>501 203</u>
Long terme		
Immobilisations corporelles (note 6)	389 021	401 451
	<u>1 018 955</u>	<u>902 654</u>
PASSIF		
Court terme		
Emprunt bancaire (note 7)		7 094
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement (note 8)	102 941	68 856
Apports reportés de fonctionnement (note 9)	158 649	179 198
Tranche de la dette à long terme échéant à moins de un an (note 10)		10 000
	<u>261 590</u>	<u>265 148</u>
Long terme		
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles (note 11)	373 402	388 958
	<u>634 992</u>	<u>654 106</u>
ACTIFS NETS		
Non affectés	293 570	160 075
Investis en immobilisations	15 619	12 494
Affectés d'origine interne (note 12)	74 774	75 979
	<u>383 963</u>	<u>248 548</u>
	<u>1 018 955</u>	<u>902 654</u>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,

Administrateur

Administrateur

Société Alzheimer du Bas-Saint-Laurent

Notes complémentaires

au 31 mars 2021

1 - STATUTS ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

L'organisme, constitué en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies (Québec), a pour objectif d'informer la population sur la maladie d'Alzheimer et d'aider les familles. L'organisme offre un service d'hébergement et des activités de jour. Il est un organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2 - INCIDENCES RÉSULTANT DE LA PANDÉMIE DE COVID-19

En mars 2020, le décret d'un état de pandémie de COVID-19 et les nombreuses mesures mises en place par les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux pour protéger la population ont eu des effets sur les activités de l'organisme. Ces mesures ont notamment entraîné la mise en place de nouvelles procédures visant la protection du personnel et des occupants de la Maison J. Arthur Desjardins dont le port de l'équipement de protection recommandé, le respect de mesures d'hygiène strictes et la désinfection régulière des biens meubles et des espaces occupés. Cette crise est susceptible d'entraîner des modifications importantes de l'actif ou du passif au cours du prochain exercice ou d'avoir des répercussions importantes sur les activités futures.

Événements postérieurs à la date du bilan

À la date de mise au point définitive des états financiers, la direction n'était pas en mesure d'évaluer le rythme auquel les activités de l'organisme reviendront à la normale ni les incidences financières de ces événements pour le moment.

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers de l'organisme sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de l'organisme doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers, les notes y afférentes et les annexes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Constatation des produits

Apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et comptabilisés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Société Alzheimer du Bas-Saint-Laurent

Notes complémentaires

au 31 mars 2021

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Revenus de location

La société constate les loyers de base selon la méthode linéaire sur la durée des contrats de location. L'excédent des loyers constatés sur les montants à recevoir en vertu des contrats de location est présenté à titre de loyers à recevoir au bilan.

Produits nets de placements

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction et les produits qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les revenus d'intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice.

Autres produits

Les autres produits sont constatés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- Il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord;
- La livraison a eu lieu et les services ont été fournis;
- Le prix de vente est déterminé ou déterminable;
- Le recouvrement est raisonnable assuré.

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'organisme sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'organisme sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'organisme détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises sont comptabilisées au coût. Lorsque l'organisme reçoit des apports sous forme d'immobilisations corporelles, le coût de celles-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport plus tous les frais directement rattachés à l'acquisition des immobilisations corporelles, ou à une valeur symbolique si la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

Société Alzheimer du Bas-Saint-Laurent

Notes complémentaires

au 31 mars 2021

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Amortissements

Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes qui suivent :

	<u>Périodes</u>
Bâtiment et apports reportés afférents	25 ans
Mobilier et système téléphonique	10 ans
Matériel informatique et apports reportés afférents	5 ans
Améliorations locatives	Durée du bail

Réduction de valeur

Lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation corporelle a subi une dépréciation, une réduction de valeur est comptabilisée pour ramener la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle à sa juste valeur ou à son coût de remplacement, selon le cas. La réduction de valeur est alors comptabilisée à l'état des résultats et ne peut pas faire l'objet de reprises.

4 - SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
CISSS du Bas-Saint-Laurent - Programme de soutien aux organismes communautaires	184 889	165 581
CISSS du Bas-Saint-Laurent - SAPA	105 371	80 857
CISSS du Bas-Saint-Laurent - Formation et perfectionnement	5 000	
CISSS du Bas-Saint-Laurent - Maison J. Arthur Desjardins	256 334	253 871
CISSS du Bas-Saint-Laurent - Mesures supplémentaires pour le travail à temps complet (pandémie de covid-19)	158 674	
CISSS du Bas-Saint-Laurent - Matériel (pandémie de covid-19)	3 068	285
Finances Québec - Subventions salariales	11 427	11 289
Finances Québec - Formation et perfectionnement	2 620	2 025
Autres		1 238
	<u>727 383</u>	<u>515 146</u>

5 - COMPTES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
Comptes clients (a)	2 025	2 341
Apports		10 000
Subventions	124 774	4 332
Taxes à la consommation	9 573	8 420
	<u>136 372</u>	<u>25 093</u>

(a) Au 31 mars 2021, un client représente 100 % du total des comptes clients (71 % au 31 mars 2020).

Société Alzheimer du Bas-Saint-Laurent

Notes complémentaires

au 31 mars 2021

6 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2021		2020
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Terrain - Maison J. Arthur Desjardins	41 449		41 449
Bâtiment - Maison J. Arthur Desjardins	465 628	136 424	329 204
Améliorations locatives	7 386	7 386	
Matériel informatique	24 312	13 009	11 303
Mobilier	13 313	9 378	3 935
Mobilier - Maison J. Arthur Desjardins	60 280	57 150	3 130
Système téléphonique	3 299	3 299	
	615 667	226 646	389 021
			401 451
			401 451

7 - EMPRUNT BANCAIRE

L'emprunt bancaire, d'un montant autorisé de 20 000 \$, porte intérêt au taux préférentiel plus 4,5 % (6,95 %; 6,95 % au 31 mars 2020) et est renégociable annuellement.

8 - COMPTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES DE FONCTIONNEMENT

	2021	2020
	\$	\$
Comptes fournisseurs et charges à payer	15 342	9 658
Salaires et charges sociales	83 276	59 198
Subvention à rembourser (annexe A)	4 323	
	102 941	68 856

Les sommes à remettre à l'État totalisent 31 449 \$ au 31 mars 2021 (20 641 \$ au 31 mars 2020).

Société Alzheimer du Bas-Saint-Laurent
Notes complémentaires
 au 31 mars 2021

9 - APPORTS REPORTÉS DE FONCTIONNEMENT

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
Montant encaissé pour le prochain exercice :		
Gouvernement provincial - SAPA	<u>158 649</u>	<u>179 198</u>
Solde à la fin	<u><u>158 649</u></u>	<u><u>179 198</u></u>

Les apports reportés de fonctionnement représentent des ressources non utilisées qui, en vertu d'affectations d'origine externe, sont destinées à couvrir les charges de fonctionnement du prochain exercice.

10 - DETTE À LONG TERME

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
Effet à payer, remboursé au cours de l'exercice		10 000
Tranche échéant à moins de un an		<u>10 000</u>
	<u>-</u>	<u>-</u>

11 - APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les apports reportés afférents aux immobilisations corporelles se composent de subventions provenant de la Fondation J. Arthur Desjardins, de la Fondation Paul Pineault pour Soulager L'Alzheimer, du Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches et de divers dons pour l'acquisition d'immobilisations corporelles ou sous forme d'immobilisations corporelles.

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
Immobilisations corporelles		
Matériel informatique	3 394	
Amortissement cumulé	339	
	<u>3 055</u>	
Bâtiment	506 419	506 419
Amortissement cumulé	136 072	<u>117 461</u>
	<u>370 347</u>	<u>388 958</u>
Valeur comptable nette	<u>373 402</u>	<u><u>388 958</u></u>

Société Alzheimer du Bas-Saint-Laurent

Notes complémentaires

au 31 mars 2021

12 - ACTIFS NETS AFFECTÉS D'ORIGINE INTERNE

Les actifs nets affectés d'origine interne se rapportent aux activités prévues ci-dessous :

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
Marche de la mémoire	34 774	35 979
Formation du personnel et planification stratégique	14 000	14 000
Colloques et conférences	8 000	8 000
Rencontres du personnel	5 000	5 000
Campagnes de publicité	3 500	3 500
Mise à jour du parc informatique	4 000	4 000
Mise à jour du site web et du facebook	3 500	3 500
Documentation et publication	2 000	2 000
	<u>74 774</u>	<u>75 979</u>

13 - ENGAGEMENT

L'organisme s'est engagé d'après un contrat de location échéant en avril 2023 à verser une somme de 33 509 \$ pour des locaux. Les paiements minimums exigibles pour les trois prochains exercices s'élèvent à 15 747 \$ en 2022, 16 392 \$ en 2023 et 1 370 \$ en 2024.

14 - RISQUES FINANCIERS

Risque de crédit

L'organisme est exposé au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés au bilan. L'organisme a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les comptes clients, les subventions à recevoir et les apports à recevoir, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour l'organisme.

Risque de marché

Les instruments financiers de l'organisme l'exposent au risque de marché, plus particulièrement au risque de taux d'intérêt, lequel découle à la fois des activités de fonctionnement et de financement :

Risque de taux d'intérêt

L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt relativement aux passifs financiers portant intérêt à taux variable.

L'emprunt bancaire porte intérêt à taux variable et expose donc l'organisme à un risque de flux de trésorerie découlant des variations des taux d'intérêt.

Société Alzheimer du Bas-Saint-Laurent

Notes complémentaires

au 31 mars 2021

14 - RISQUES FINANCIERS (suite)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de l'organisme est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés au bilan.

Société Alzheimer du Bas-Saint-Laurent

Annexe

pour l'exercice terminé le 31 mars 2021

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
ANNEXE A		
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES SOCIÉTÉS ALZHEIMER		
(PROJET DE RÉFÉRENCIEMENT)		
Produits		
Encaissement	25 375	
Apport reporté afférent aux immobilisations corporelles	(3 394)	
Subvention à rembourser (note 8)	(4 323)	
	<u>17 658</u>	
Charges		
Salaires et charges sociales	15 054	
Formation et perfectionnement	363	
Cotisations (abonnement et transfert de données)	1 238	
Frais de gestion	1 003	
Équipement informatique	3 394	
Immobilisations corporelles	(3 394)	
	<u>17 658</u>	
	<u>-</u>	<u>-</u>